



SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE - Justice

FO Justice PJJ – Tel : 06.15.47.40.45 – Courriel : snfopjj@outlook.fr

Déclaration Préliminaire

CSA-Formation Spécialisée du 6 Octobre 2025

Monsieur Le Président,

C'est dans un contexte de mouvements sociaux d'un refus unitaire de toutes les organisations syndicales, d'un recul sans précédent des acquis sociaux des agents de ce ministère et d'une instabilité politique qui laisse craindre une nouvelle dissolution que se tient ce CSA FS.

Monsieur le Président, vous présentez un ODJ cyclopéen et tout cela sur une durée d'audience quasi infinitésimale.

Cette organisation des débats est questionnante voire inacceptable sur le plan de l'intérêt que **FO Justice PJJ** porte sur ce sujet majeur à l'endroit des agents dans le cadre de leur santé, sécurité et condition de travail au sein de la PJJ.

Qui plus est, nous sommes dans l'incompréhension et attendons des clarifications de votre part au sujet des engagements pris par l'administration lors du dernier CSA FS de juin 2025, notamment le point que vous aviez soumis pour avis auprès des organisations syndicales présentes à savoir le bilan du plan d'action SST 2021/2024.

L'ensemble des représentants du personnel avaient refusé de voter ce bilan 2021/2024 que vous aviez présenté et dans ce contexte de rejet de votre bilan SST de l'ensemble des inter-régions que nous avons considéré comme peu exhaustif tant sur un plan quantitatif que qualitatif.

Monsieur Le Président,

L'administration s'était engagée auprès des organisations syndicales à représenter un nouveau bilan modifié et programmer un CSA FS en juillet 2025.

FO Justice PJJ reste toujours dans l'attente du respect des engagements pris par l'administration et dans la démarche de vote de ce bilan SST 2021/2024.

En réponse, nous sommes invités à participer à des multilatérales relatives au futur plan d'action SST quadriennale. Un nouveau plan sans bilan de l'ancien est juste inaudible pour notre organisation syndicale.

Pour **FO Justice PJJ** cela est révélateur d'une profonde attitude de déni de l'administration et encore une fois d'un non-respect des obligations légales de sa place d'employeur notamment le déploiement d'une prévention primaire et de l'application du décret du 20 novembre 2020, tant sur les terrains des services éducatifs que des services fonctionnels.

FO Justice PJJ dénonce le refus de répondre à l'ampleur des enjeux de la santé et de la sécurité depuis la réforme du CJPM qui a généré un véritable bouleversement sur le plan des ressources humaines et de nos organisations du travail.

Notre organisation syndicale ne trahira pas les agents en faisant fi d'un bilan indispensable qui vient pointer les graves défaillances en matière de santé et de sécurité au travail. Par conséquent nous ne pas siégerons pas en cette instance.

FO Justice PJJ - Le 6 Octobre 2025



Notre Force, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes